

Les salaires augmentent, les soucis aussi

# Effet d'annonce

Dans son discours à la nation prononcé à l'occasion de la fête nationale du 28 novembre, le président Ould Taya a annoncé une augmentation de 8000 ouguiya (nette ou imposable? il ne l'a pas défini) sur les salaires des fonctionnaires et agents de l'Etat et de 20% des pensions des retraités pour les civils et les militaires. Cette décision n'a pas suscité une grande euphorie au sein des "bénéficiaires" car les prix -qui n'ont jamais baissé- ont aussitôt augmenté, les commerçants faisant automatiquement jouer la carte habituelle de la spéculation sur les prix pour reprendre toute augmentation, aussi minime soit - elle.

Mais le salaire brut des fonctionnaires étant soumis à l'impôt et aux taxes sur le salaire (ITS, plus du tiers du revenu brut), la nouvelle augmentation est insignifiante, si l'on en croit certains analystes. Elle est d'autant plus insignifiante qu'elle semble imposable, contrairement à l'hypothèse, défendue par certains et qui voudrait qu'elle soit forfaitaire et viendrait s'ajouter non pas au salaire brut, mais au revenu net perceptible.

Par ailleurs cette augmentation pêche, comme celles qui l'ont précédée, par le fait qu'elle ne concerne pas les travailleurs des sociétés parapubliques et privées qui rechignent jusqu'à présent à accorder toute augmentation à leurs travailleurs.

Suite en page 5

## Les salaires augmentent, les soucis aussi

# Effet d'annonce

Suite de la Une

"Imposable", "non imposable". Ce sont les mots récurrents dans les différents établissements publics, sièges de partis politiques et dans les milieux syndicaux où les débats tournent autour de l'augmentation des salaires annoncée par le président de la république à l'occasion de la fête nationale. Pour les uns, la nouvelle augmentation n'est pas imposable car, soutiennent-ils, "elle s'ajoute au salaire net à payer". Pour les autres (très nombreux), "l'augmentation est indexée sur le salaire brut, par conséquent imposable". Cette dernière hypothèse est d'autant plus plausible que dans les milieux officiels on parle d'un taux d'augmentation de "20 à 80% des salaires moyens et faibles". Une manière implicite de souligner que la présente augmentation n'aura pas d'incidence - comme celles qui sont intervenues au cours des dernières années - sur les salaires dits élevés. La confusion est totale. C'est peut-être le premier objectif visé par l'auteur de cette augmentation que d'aucuns assimilent à "une source de lamentation pour les citoyens". Alors que les destinataires n'ont pas encore compris la nature de cette augmentation, les prix des denrées alimentaires ont déjà augmenté en moyenne de 10 à 12% sur les différents marchés de la capitale. Le sac de riz de qualité moyenne qui coûtait 7500 UM, se traite aujourd'hui à 8200, et cela est valable pour toutes les autres denrées.

Pour El Hacem Ould Tourad, professeur, "ces augmentations approximatives ne servent que de prétexte aux commerçants pour augmenter les prix".

Si les augmentations de salaires sont différemment appréciées par les fonctionnaires et agents de l'Etat, suivant que le salaire est faible, moyen ou "élevé", les prix, eux, souligne le professeur, "ignorent les catégories". Ils sont élevés pour tout le monde et du coup, ceux qui n'ont pas bénéficié de l'augmentation se trouvent lésés".

Pour le secrétaire général de la Confédération Libre des Travailleurs de Mauritanie (CLTM), Samory Ould Beye, "ce geste du président est à saluer, mais il reste insignifiant par

rapport à l'ITS qui atteint des fois le taux de 40% du salaire du travailleur". Ould Beye trouve que les salaires sont très bas en Mauritanie, surtout si l'on prend en considération la perspective du pétrole. Il s'indigne du fait qu'à travers l'ITS, "l'effort du travailleur soit beaucoup plus important que celui du patronat au niveau du budget".

### Trop d'impôts

Si les appréciations des uns et des autres sont parfois divergentes, selon que l'on s'inscrive du côté du pouvoir ou de celui de l'opposition, une unanimité se fait tout de même autour du taux très élevé de l'ITS. Le niveau très bas des salaires de la fonction publique est un phénomène fortement décrié par les fonctionnaires mauritaniens et parfois par des institutions financières internationales, mais le problème majeur réside surtout dans le refus des autorités de réduire l'ITS à défaut de le supprimer. Cette taxe compromet tout effort d'amélioration des conditions de vie des citoyens à travers les multiples augmentations survenues ces dernières années, dont la plus récente est celle de 28% du salaire indiciaire, intervenue au cours de l'année 2003 et qui sert de référence en la matière. Pour un salaire de 32.000 UM par exemple, le titulaire se retrouve avec 35.000 UM nets à percevoir après déduction de l'ITS. Une bonne base de calcul pour apprécier l'incidence minime que pourrait avoir la présente augmentation sur les salaires. A cela s'ajoute le fait que les sociétés parapubliques et privées, qui emploient le plus de fonctionnaires, n'ont jamais appliqué ces augmentations. La Société Nationale des Industries Minières (SNIM), qui est une société de l'Etat qui refuse obstinément de payer ces augmentations présidentielles, est un exemple parlant à ce titre.

Alors, autant dire pas d'augmentation de salaire, mais plutôt réduction et contrôle des prix.

BÀ ADAMA MOUSSA